

Bureau du 17 mai 2004

Décision n° B-2004-2268

commune (s) : Bron

objet : **Albert Camus - Parc d'affaires - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le secteur dit Albert Camus est situé à Bron, entre l'autoroute A 43 au sud et l'avenue Charles de Gaulle (ex-RN 6) au nord. Cette zone à vocation économique d'environ cinq hectares doit constituer (au moins en partie) une extension du parc d'activités Saint Exupéry.

Propriété de la commune de Bron, ces terrains sont partiellement occupés par le centre culturel Albert Camus et son parc de stationnement dont les accès sont tournés vers la rue Rebufer.

Une étude de faisabilité a permis d'élaborer un projet dont le programme comprend :

- la construction de bureaux sous forme de plots d'une hauteur limitée à 12 mètres,
- un espace public vert linéaire intégrant un itinéraire pour les modes de déplacement doux (permettant un lien entre le parc de Parilly et le fort de Bron) et des fossés pour assurer une rétention des eaux pluviales de la zone,
- la réalisation d'une voie nouvelle reliant la rue Rebufer et l'avenue Charles de Gaulle,
- le réaménagement du parc de stationnement du centre culturel dont les emprises actuelles seront traversées par la voie nouvelle.

Les principes de ce projet avaient été traduits dans la révision du plan d'occupation des sols (POS) 2001 et sont inscrits dans le plan local d'urbanisme (PLU) en cours.

L'opération Albert Camus a été inscrite dans la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007 par délibération du Conseil en date du 21 janvier 2003.

Par rapport au programme initial, une réflexion est en cours pour donner une vocation plus résidentielle à la partie nord de l'îlot. Au sud, la première demande d'implantation (centre des impôts) incite au démarrage d'une première tranche de travaux dont l'estimation pourrait être comprise entre 390 000 et 470 000 €. Pour ce faire, un approfondissement de la faisabilité de cette opération est nécessaire (définition précise du programme et répartition de la maîtrise d'ouvrage en concertation avec la ville de Bron), avant de lancer les études de maîtrise d'œuvre.

Planning prévisionnel de l'opération :

- études de faisabilité complémentaires : mai-juin 2004,
- études de maîtrise d'œuvre : 3^e trimestre 2004-2^e trimestre 2005,
- début des travaux : 3^e trimestre 2005,
- livraison : début 2006.

Estimation des coûts :

La phase d'études se décompose comme suit :

- études de faisabilité complémentaires :	14 000 €
- plans topographiques :	13 000 €
- sondage de sols :	12 000 €
- études de maîtrise d'œuvre :	36 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 19 avril 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-0983 et n° 2003-1087 en date des 21 janvier et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement des études nécessaires à une première tranche d'aménagement du secteur Albert Camus à Bron, pour un montant total de 75 000 €.

2° - L'opération Bron - parc d'affaires Albert Camus, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale développement économique, pour un montant de 75 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 39 000 € en 2004,
- 36 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,